

Y penser AVANT plutôt qu' après



Pour une fois...

Il y a de ça plusieurs dizaines d'années, lord Asquith, parlementaire britannique connu pour ses positions progressistes en matière sociale, disait au sujet d'une politique nationale de santé publique débattue en Angleterre: «On ne peut pas prétendre avoir un Empire A1 et se contenter d'une population C3.»

Les Américains auraient dû s'inspirer du vieux lord. Le projet du président Clinton de doter les États-Unis d'un système public d'assurance santé est finalement mort au Sénat, victime des républicains de droite et de la coalition des compagnies d'assurances, inquiètes de leur monopole sur la santé.

Un universitaire écrivait récemment: «Si nous ne sommes pas en mesure d'assurer des soins de santé décents au peuple américain, il nous faudra renoncer au rêve d'être la nation la plus puissante, la plus juste et la plus libre dans le monde.» Voilà!

Quand Clinton a mis de l'avant son projet, 37 millions d'Américains n'étaient protégés d'aucune façon. Aujourd'hui, deux ans plus tard, ce sont 39 millions de personnes qui, dans ce pays dont certains continuent de rêver, sont exposées aux pires des cauchemars.

Avant d'être de nature médicale, les problèmes de la société américaine sont d'abord d'ordre social. La pauvreté arrive en tête de liste de ces calamités. 39 millions d'Américains

vivaient sous le seuil officiel de pauvreté, établi à \$14,763 en 1993.

Et l'économie américaine a beau montrer des signes de santé, cela ne se traduit pas par une amélioration des conditions de vie du monde ordinaire. Le salaire moyen diminue; les enfants, qui ne représentent que 27% de la population, comptent pour 40% des

personnes considérées comme pauvres; idem pour les Noirs, plus nombreux que les autres à être pauvres.

Les journaux américains regorgent d'histoires d'horreur.

«Combien de fois répéterons-nous, comme un mantra: "Les États-Unis ont le meilleur système de soins de santé au monde", avant que le mensonge ne finisse par nous rester dans la gorge? Est-ce que les centaines de milliers d'interventions non nécessaires, les millions de tests inutiles et coûteux sont la marque du meilleur système au monde? Est-ce que pour les politiciens, les dirigeants d'entreprises et les médecins, à l'instar des plus gros mensonges proférés par les états totalitaires, ce mensonge peut être répété jusqu'à ce que le peuple finisse par le croire?» écrivait récemment dans le New York Times un spécialiste de ces questions. En attendant, pendant qu'une infime minorité riche à craquer aura accès aux traitements les plus sophistiqués, des dizaines de millions d'Américains ordinaires se ruineront pour une malheureuse appendicite...

Ce qui frappe, enfin, c'est la place occupée par le système canadien dans ce débat. Bien sûr, les compagnies d'assurances le présentent comme un système dont ne voudraient pas les Américains pour tout l'or du monde parce qu'il ferait fi des libertés fondamentales. Même chose pour les médecins, qui en parlent parfois comme d'une médecine à la Ceaucescu... On comprendra que c'est dans le camp

les États-Unis se doter d'un système public qu'on retrouve les plus fervents défenseurs du système canadien.

de ceux qui veulent voir

Pour une fois qu'on servait d'exemple, il fallait que les libéraux de Jean Chrétien effectuent un virage à droite et proposent de déflaboxer le système sur le dos des plus démunis!



HOUVELLES CSH

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec. Coordination Jean-Pierre Par

Jean-Pierre Paré Michel Rioux

Conception graphique Jean Gladu

Mise en page informatique Jean Gladu Jean-Pierre Paré Rédaction

Michel Crête
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographes Alain Chagnon Michel Giroux

Caricaturiste Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'ÉclaireurdeBeauceville Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus: (514) 598-2233

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de NOUVELLES CSN dans leur journal.

La prévention, c'est rentable!

Que de jérémiades n'entend-on pas, de la bouche de Ghislain Dufour et cie, sur les supposés coûts excessifs des cotisations patronales à la CSST. Pourtant, combien de cas comme ceux-ci, où un petit investissement dans la prévention fait le bonheur de tout le monde!

Par Lucie Laurin

Ça peut sembler poétique quand une travailleuse dit, comme ça, que sa tâche consiste à coller des yeux de sucre à des lapins en chocolat. Ça l'est moins, cependant, si elle fait 60 lapins à la minute, que chacun requiert une opération des deux mains, coudes levés, et que, pour atteindre un lapin sur deux, elle est obligée de s'étirer...

usqu'en 1992, c'est la tâche ingrate qu'accomplissaient quelques travailleuses de la confiserie Comete, à Saint-Hyacinthe. À coups de maux de dos et de tendinites. Leurs plaintes étaient demeurées sans effet, ainsi que leur demande d'implanter une rotation avec les travailleuses des autres machines. «Pas question, disait l'employeur. Si les travailleuses n'étaient pas toujours au même poste, elles auraient tendance à négliger leur machine!»

Alors, un jour, deux d'entre elles ont décidé qu'elles en avaient assez, et elles ont exercé un droit de refus. L'inspecteur de la CSST leur donna raison et recommanda une rotation chaque demi-heure ou une amélioration technique de



Lunch sous le soleil de l'été des Indiens à l'usine Comete de Saint-Hyacinthe.

la machine. L'employeur rejeta les deux solutions.

De l'eau au moulin

Il accepta toutefois la proposition d'une étude ergonomique effectuée par une firme de son choix. Le rapport de la firme Ergorecherche et Conseils Inc. fut déposé en décembre 1993. Il était accablant: il faisait état des mouvements excessifs du tronc, pouvant entraîner des atteintes au dos et aux épaules, de gestes répétitifs à une cadence élevée, de mauvaise rotation du poignet, etc.

«Avec quelques modifications, il est possible de diminuer de près de 50% ces mouvements répétitifs», peut-on y lire. Suit une série de recommandations sur les améliorations à apporter à la machine à gouttes pour éliminer les risques d'accidents, la dernière étant: «Les opératrices devront alterner en rotation à chaque 30 ou 45 minutes.»

De la confrontation à la conciliation

L'employeur avait d'abord choisi la confrontation. Le cas des travailleuses ayant exercé un droit de refus avait été contesté devant le bureau de révision, puis porté en appel devant la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP).

En janvier 1994, il se ravisa et céda aux arguments de l'exécutif syndical et du conseiller de la CSN: «Pourquoi gaspiller tant d'argent en contestations? Pourquoi ne pas l'investir plutôt dans l'amélioration de la machine?», plaidaient-ils.

Les audiences devant la CALP furent suspendues. Deux mécaniciens,

René Duquette

dont René Duquette, président du syndicat, et un contremaître recurent le mandat de modifier la machine à gouttes et de faire des essais. «Notre but premier était de rapprocher la machine à gouttes sur le convoyeur pour éviter à la travailleuse de s'étirer, explique René Duquette. Finalement, nous avons mis au point un système qui diminue les mouvements de l'opératrice de 80%; de plus, elle peut garder son bras appuyé lorsqu'elle place le lapin sous la machine à gout-

800 jours perdus en moins

Une entente fut signée en

cé mvideen
nnssa
séer
er
s?
ula

NOUVELLES CSN 381 • 14 octobre 1994 • page 3

avril 1994; l'employeur s'y engageait à modifier l'équipement conformément aux recommandations du syndicat—un déboursé de \$1,200—, à instaurer la rotation aux demiheures et le changement de machine à tous les jours lorsque possible, et à fournir une chaise ajustable aux opératrices.

«Depuis que l'employeur a adopté une attitude plus ouverte, le nombre d'accidents a diminué de 50 à 55%, déclare René Duquette. En 1992, on



avait recensé
environ 1,300
jours perdus;
cette année, on
en compte
moins de 500.
Le nombre de
contestations
est passé de
une à deux par
semaine à une
aux trois semaines. Le comité paritaire
de santé-sécu-

rité a plus de pouvoir: certaines recommandations acheminées au comité par la partie syndicale, par exemple sur l'organisation du travail ou sur la hauteur des tables, ont été retenues.»

Le président du syndicat ajoute qu'à son avis, si l'employeur persiste dans cette attitude, les travailleurs et travailleuses seront encouragés à adopter des comportements de prévention. Déjà, plusieurs d'entre eux ont formulé des suggestions qui ont été examinées par le comité paritaire.

Les travailleurs et travailleuses n'ont pas été seuls à y trouver leur compte. En plus de réduire le nombre d'accidents, la machine à gouttes modifiée, plus précise, améliore la qualité du produit fini: les yeux — ceux des lapins — sont toujours, désormais, visà-vis des trous! L'employeur a tellement apprécié qu'il a demandé aux mécaniciens de modifier d'autres machines...

Rêver d'une civière...

À Beloeil, l'employeur est lui-même un ambulancier, et ses employés travaillent avec des civières ergonomiques. Tandis qu'à Montréal...

Ceux et celles qui ont essayé la civière ergonomique ne veulent plus s'en passer: adieu, entorses lombaires! Quant aux autres, ils en rêvent... tout en soignant leur dos.

uy Noiseux est technicien ambulancier et délégué en santé-sécurité du syndicat des Ambulances Demers de Beloeil Inc., qui compte 26 membres, dont trois femmes. «Auparavant, on recensait 5 à 6 cas de CSST par année, ditil. Depuis que l'employeur a acheté les civières ergonomiques 35-A, il y a six mois, on n'a pas eu à déplorer un seul accident de travail.»

Lui-même victime de quatre entorses lombaires en quatorze ans de travail, Guy Noiseux n'a pas été obligé de présenter une longue plaidoirie pour convaincre l'employeur des vertus de la civière ergonomique: ce dernier exerce aussi le métier, et les risques pour le dos, il connaît! Les membres du RETAQ à Montréal n'ont pas cette chance...

Dur pour le dos!

Chez les techniciens ambulanciers, 45 à 52% des accidents au dos, aux genoux et aux épaules se produisent au moment où ils déposent la civière dans l'ambulance ou qu'ils la retirent et ce, même si la civière est vide. Allège, une civière pèse déjà 76 livres. (La civière ergonomique pèse de 10 à 12 livres de plus.) Les techniciens y déposent le matériel dont ils auront besoin:



Autrefois, les ambulanciers devaient se pencher de chaque côté pour soulever la civière en la poussant vers l'intérieur de l'ambulance, et replier les roues tout en maintenant l'équilibre. Le dos en prenait pour son rhume. Avec la civière ergonomique, ce sont surtout les muscles des jambes et des bras qui travaillent lorsqu'un ambulancier s'accroupit pour replier les roues pendant que l'autre fait glisser la civière vers l'intérieur sur ses roues avant.

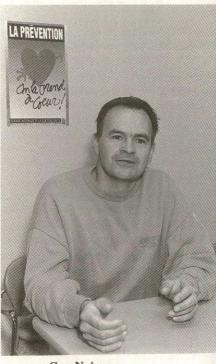
planche dorsale, moniteur cardiaque, etc. Le poids peut s'en trouver doublé. À cela vient s'ajouter celui du patient: 100, 200, 300 livres...

«Avec la civière conventionnelle, dans le meilleur des cas et en transportant un seul patient, l'ambulancier doit fournir 12 fois un effort pour soulever la civière!, explique Lloyd Léger, vice-président en santésécurité du RETAQ. Et là, on ne parle pas de bancs de neige ou de boyaux d'incendie à enjamber!»

Que des avantages!

La civière ergonomique est munie de roues à l'avant, là où on place la tête du patient. Ces roues, que l'on replie, permettent de faire glisser l'avant de la civière dans l'ambulance. Un ambulancier, qui se tient sur le côté, replie ensuite les quatre roues situées au milieu et à l'arrière, grâce à un dispositif de maniement facile, pendant que le deuxième technicien, situé à l'arrière, fait glisser la civière dans l'ambulance.

«Ceci évite que les deux am-



Guy Noiseux

BRÉSIL

Santé-sécurité 101

bulanciers se penchent à moitié pour soutenir la civière de chaque côté tout en la poussant au fond de l'ambulance, explique Lloyd Léger. Le problème de l'équilibre à maintenir, particulièrement quand un ambulancier est plus grand que l'autre, disparaît également.



Llyod Léger

«Un autre avantage précieux, poursuit-il, est le dispositif qui empêche l'utilisation de la civière dans un escalier. Autrement, les techniciens seraient portés à le faire pour gagner du temps, au lieu de se servir de la civière-chaise, et ils risqueraient d'autres accidents...»

Quand un instrument de travail possède autant de vertus, pas étonnant que tous les travailleurs en rêvent. Malheureusement, trop d'employeurs préfèrent encore et toujours investir dans la contestation. Au Brésil, c'est à des questions aussi rudimentaires que la salubrité des lieux de travail, l'octroi de bottes et de casques protecteurs, le transport sécuritaire des travailleurs sur leur chantier quotidien, etc, que les syndicats doivent consacrer leurs principales énergies en matière de santé-sécurité au travail.

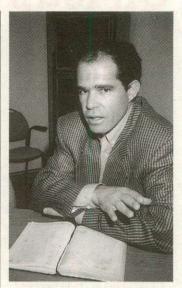
e passage au Québec à l'invitation de la FEESP à l'occasion de son colloque sur la prévention, Adilson Rocha Campos et Sebastiao Alves de Almeida, respectivement président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Campinas et de celui de Guarulhos, deux grandes villes de l'État de Sao Paulo (au sud-est du Brésil). expliquent en entrevue à Nouvelles CSN que dans ce pays où le syndicalisme vient à peine de se voir reconnaître officiellement le droit d'exister (c'était avec la réforme constitutionnelle de 1988), les priorités de leur organisation sont aussi élémentaires que de faire appliquer la loi. Celle-ci, à l'instar de son équivalente italienne dont elle est inspirée, prévoit par exemple que les employeurs doivent verser une prime aux travailleurs qui exercent leurs fonctions dans des conditions dangereuses, et ils sont très nombreux. Or, c'est déjà toute une bataille que de faire reconnaître par les employeurs que ladite prime s'applique à certaines de ces conditions.

Interrogés sur leurs sentiments suite aux toutes récentes élections dans leur pays, les délégués de la FETAM, une



Sebastio Alves de Almeida

fédération syndicale régionale qui compte 50,000 cotisants sur une possibilité de 300,000 employés municipaux dans tout l'État de Sao Paulo, ne sont guère optimistes quant à leurs conséquences possibles sur l'avenir du syndicalisme et la condition ouvrière là-bas. Ils



Adilson Rocha Campos

expliquent que le nouveau parti au pouvoir n'a de social-démocrate que le nom et que son alliance stratégique avec la droite néo-libérale pour faire échec au Parti des travailleurs n'annonce rien de réjouissant pour le mouvement syndical brésilien.

J.-P. P.



Des ouvriers municipaux de Guarolhos sont amenés à leur chantier pour la journée. Ce que nous ne voyons pas sur la photo, c'est que sur le plancher de la boîte du camion se trouvent plein d'outils, des faux par exemple, susceptibles de les blesser durant leur transport.

PARTAGEC

Un loup dans la lingerie

Comment saboter une entreprise communautaire qui fonctionne bien pour ensuite prétendre qu'elle n'est pas rentable et la privatiser.

Par Maroussia Kishka

Le 26 septembre, Partagec, la buanderie communautaire qui dessert 49 établissements du réseau de la santé dans la région de Québec, a procédé à une restructuration de sa production. Dix-huit emplois ont été abolis. Le syndicat accuse Partagec de vouloir provoquer de toutes pièces une crise pour faciliter la privatisation de cette buanderie. considérée comme une des plus performantes en Amérique du Nord.

'est en août dernier que le syndicat, affilié à la FAS-CSN, a été informé de la volonté de l'employeur de restructurer sa production, sous prétexte que les hôpitaux avaient baissé de 9% la consommation de leur lingerie-literie.

Mais plus le volume de linge baisse, plus le coût du lavage au kilo augmente, ce qui se traduit par un déficit pour les services de buanderies publiques. Celles-ci ne peuvent pas, en effet, compenser ces pertes de volume en allant chercher de nouveaux clients dans le secteur privé: cela leur est interdit par la réglementation du ministère. Elles deviennent ainsi non concurrentielles.

À Partagec, en dépit d'une augmentation du nombre d'établissements desservis, le volume de linge lavé baisse constamment. En 1989-90, Partagec traitait un peu plus de 7 millions de kilos de linge et de literie, annuellement, pour 32 établissements de la région de Québec. Cette année, alors qu'elle en dessert une cinquantaine, le volume total de linge-literie atteindra à peine 6,5 millions de kilos.

Le syndicat dénonce cette situation d'autant plus que le ministère oblige les buanderies publiques à être concurrentielles avec celles du secteur privé. Le ministère presse en effet de plus en plus les établissements à signer des contrats de services avec les buanderies qui offrent les coûts les moins élevés. Il veut créer une compétition inter-établissements dans le réseau public, ainsi qu'une compétition entre les secteurs public et privé.

«Mais la restructuration en cours fait en sorte que nous ne pourrons pas maintenir un prix concurrentiel», explique le président du syndicat Jean Bédard. En août dernier, le syndicat soutenait que Partagec ne pourrait honorer l'ensemble de ces contrats en coupant autant de postes. La première semaine d'opération à la suite des mises à pied lui donne raison.

La restructuration a même

entraîné l'ajout de 736 heures travaillées pour le même volume de production. Non seulement il a fallu rappeler les personnes mises à pied mais il a fallu aussi ajouter du personnel.

Le syndicat considère que si la situation n'est pas rapidement corrigée, le déficit de Partagec augmentera de 30% d'ici le 31 mars prochain. «Ils pourront alors prétendre qu'on n'est pas rentable et ouvrir ainsi la porte à la privatisation», ajoute Jean Bédard

Déjà l'an dernier, des approches ont été faites auprès du syndicat pour envisager la possibilité de privatiser Partagec avec le concours des syndiqués.

Mais le syndicat s'oppose à une telle privatisation.

Partagec est une buanderie communautaire mise sur pied par des centres hospitaliers en 1965. Au cours des 14 dernières années, elle a généré des profits de 8 millions de dollars qui ont été versés aux hôpitaux-clients. Les surplus réalisés ont ainsi bénéficié directement aux établissements publics, ce que le syndicat voudrait maintenir comme pratique.

Des quotas pour les couches!

Le syndicat de Partagec considère en outre que les établissements en sont rendus à ra-



tionner à un point tel leur consommation de lingerie-literie que cela entraîne une dégradation de la qualité de vie des patients. «On a remarqué que le volume de linge de certains centres d'accueil que nous desservons a baissé de 38%», souligne Jean Bédard.

Depuis plusieurs années, les établissements du réseau de la santé changent en effet moins fréquemment les draps de lits et les couches de continence des patients. Des quotas de couche ont même été établis dans des établissements pour en restreindre l'utilisation, au point que des familles en achètent afin d'assurer un meilleur confort à leurs proches.

Avant de rogner, éliminer le linge jetable

Or, le syndicat de Partagec considère qu'avant de rationaliser au maximum le linge réutilisable, les établissements devraient éliminer la pratique d'utiliser de la lingerie jetable. Selon le rapport du comité technique sur la rationalisation des services de buanderie-lingerie, remis au ministère de la Santé et des Services sociaux en juin. «les achats de matériel jetable ont totalisé 22 millions de dollars dans les hôpitaux et centres d'accueil publics en 1992-1993.» Le rapport précise que depuis 1983, les achats de matériel jetable ont augmenté de 14% annuellement.

Le syndicat considère qu'il serait possible de faire des économies substantielles uniquement en mettant fin à l'utilisation de la lingerie jetable. «Les établissements réduiraient leur coût de 20% s'ils utilisaient de la lingerie-literie réutilisable», souligne Jean Bédard. Il donne en exemple le cas de l'hôpital Enfant-Jésus de Québec qui a réalisé une telle économie après avoir délaissé le matériel jetable au profit de la lingerie-literie réutilisable.

Comme dans une usine: le just in time!

epuis le 26 septembre, la chaîne de production du soir peut laver le linge vert des blocs opératoires de chaque établissement séparément. Et d'ici deux à trois semaines, la buanderie pourrait offrir à trois établissements la livraison de linge vert en paquet prêt à utiliser. Ainsi, à l'instar de l'hôpital Enfant-Jésus, qui bénéficie déjà de ce service dans le cadre d'un projet pilote, les hôpitaux Saint-Sacrement et Saint-François d'Assise n'auraient plus à plier le linge vert. Il ne resterait qu'à stériliser les ensembles déjà préparés pour ensuite les acheminer aux différents étages.

Mais cette dernière opération pourrait également disparaître. D'ici le printemps, Partagec veut se doter d'une centrale de stérilisation au coût de \$700,000.

150 emplois en moins

Ce projet apparaissait parmi les différentes mesures de compressions budgétaires soumises à la Régie régionale de la santé et des services sociaux en mai dernier. Cette centrale de stérilisation permettrait à l'ensemble des hôpitaux desservis par Partagec de réaliser des économies de l'ordre de 4,5 millions de dollars par an, en entraînant l'abolition de quelque 150 emplois dans les établissements hospitaliers. À Partagec, cette centrale ne créera cependant que quelques emplois.

Selon ce qu'a appris le syndicat, Partagec envisage aussi d'investir 1,7 millions de dollars d'ici un an pour modifier les équipements de sa chaîne de lavage de linge blanc, afin de pouvoir livrer dans chaque unité de soins des chariots de linge plié prêt à être utilisé.

L'employeur a commencé à réorganiser sa production dans le but d'offrir progressivement aux établissements hospitaliers une gestion de leur linge par unité de soins et selon le principe du just in time, c'est-à-dire en fonction des besoins et non des réserves.

«Le système que Partagec met actuellement en place existe déjà aux État-Unis. Là-bas, des buanderies ont la gestion complète de la lingerie et de la literie d'hôpitaux, ce qui permet des économies d'échelle. Mais, en contrepartie, cela élimine l'ensemble des emplois des services de lingerie et de stérilisation dans les centres hospitaliers ainsi desservis», souligne Jean Bédard.

Une réponse syndicale commune?

Le syndicat croit que la buanderie communautaire va de plus en plus se spécialiser pour desservir les hôpitaux. Ceuxci représentent déjà 80% de son volume de linge lavé. Les centres d'accueil devront donc se tourner vers d'autres buanderies de la région.

Les syndicats des établissements du réseau de la santé de la région ont décidé d'évaluer l'impact des transformations à venir chez Partagec et envisagent d'élaborer une réponse commune aux politiques de rationalisation des services publics de buanderie et de lingerie de leur région.



UNE CHARTE POPULAIRE POUR UN QUÉBEC DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE

Prêts pour la troisième période!

Pendant quatre ans, 122 organisations populaires regroupant 500,000 Québécoises et Québécois, ont peaufiné leur instrument commun d'intervention sur les grands débats de l'heure.

Par Luc Latraverse

Le vote pour l'adoption de la charte populaire pour un Québec démocratique et solidaire a failli provoquer un infarctus chez la présidente de l'Assemblée nationale populaire: lorsqu'elle a demandé qui était en faveur, seulement quatre ou cinq bras se sont levés, à sa grande stupéfaction. Un profond silence a pesé dans l'assistance, puis tout le monde s'est esclaffé de rire, avant que Danielle Lavallée ne devienne complètement blanche. Tous s'étaient donnés le mot pour lui jouer un tour. C'est ainsi que ça se passe dans les groupes populaires, communautaires et syndicaux, 122 en tout, qui ont participé néanmoins très sérieusement et tenacement pendant quatre ans aux consultations et aux débats de l'Assemblée nationale populaire qui a adopté la charte, à Montréal, le 1er octobre.





adeleine Parent, la porte-parole de Solidarité populaire Québec qui a chapeauté toute cette démarche, a d'ailleurs souligné le chemin parcouru en clôturant l'Assemblée: «C'est au bout de plusieurs années, au moment où le patronat occupe déjà les couloirs du nouveau gouvernement du Québec, que les forces populaires, communautaires, syndicales et régionales viennent de se doter d'un instrument, d'un programme commun pour mener leur action et faire valoir leur points de vue partout.»

Jacques Proulx, de Solidarité rurale, ancien président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), a souhaité que les gens se servent activement des principes de la charte pour guider leurs actions et prendre position dans les débats, occuper la glace: «Nous aussi, nous sommes prêts à disputer la troisième période.»

Des nouveautés

La Charte populaire se distingue des chartes des droits de la personne existantes en ce qu'elle propose une vision populaire du Québec et des pistes d'action pour le bâtir. Parmi les propositions adoptées à Cap Rouge, en juin dernier, lors de la première séance de l'assemblée, il faut souligner la volonté de protéger les droits fondamentaux qui sont dans les chartes pour empêcher le législateur d'y déroger comme c'est présentement le cas, en vertu de l'article 33 de la charte canadienne. Les législateurs fédéral et provincial peuvent en effet invoquer cette clause pour ne pas avoir à respecter la liberté de religion, de presse, d'association ou de protection contre les emprisonnements arbitraires, alors que les droits confessionnels et linguistiques, qui sont des droits accordés à des collectivités particulières,

ne peuvent être contournés par une législation.

Toutes sortes de monde

Parmi les participant-es à l'assemblée, on retrouvait des autochtones, des groupes de femmes, des réprésentant-es de groupes de défense des per-

Pour Benoît Fortin, délégué de la région de l'Outaouais, «cette rencontre a été l'occasion de mettre en commun plusieurs expériences déjà engagées pour changer les choses à une petite échelle afin de parvenir à les changer à grande échelle. On ne fait pas juste dire ce qu'on veut mais aussi ce qu'on veut faire.»



NOUVELLES CSN 381 • 14 octobre 1994 • page 8



Bernadette Dubuc, de Québec: «Ce n'est pas un Québec mené par quelques vedettes que les gens veulent, mais une société gérée par l'ensemble des forces populaires en collaboration avec les institutions politiques et administratives.» Pour Alain Fradette, représentant de la coalition des groupes populaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la démarche a une signification particulière: «Dans notre région, nous voyons partir chaque semaine l'équivalent d'un autobus plein de jeunes qui s'exilent pour pouvoir survivre. Il faut que ça change.»

sonnes assistées sociales, des jeunes, des personnes handicapées, des représentant-es des communautés culturelles, des organisations syndicales, des organisations rurales, des coalitions régionales, des groupes de pastorale et plusieurs observateurs. Plus de 122 organismes représentant un demimillion de Québécois-es.

La question des peuples autochtones

Sur la question des peuples autochtones, l'Assemblée nationale populaire a reconnu sans restriction leur droit à l'autodétermination, avec toutes les implications que cela peut comporter, y compris sur la nécessité d'une assise territoriale pour la réaliser. L'assemblée a aussi insisté pour que les processus d'auto-détermination prennent en compte la reconnaissance de l'égalité des femmes.

L'indépendance du Québec

L'Assemblée nationale populaire appuie également l'option de l'indépendance du Québec comme un outil permettant de promouvoir un projet de société qui répondra aux aspirations démocratiques du peuple québécois, c'est-à-dire de toutes les personnes vivant au Québec. D'ailleurs, la Charte populaire considère le peuple québécois et les peuples autochtones du point de vue de leur spécificité nationale et non en raison du nombre d'individus concernés.

Accessibilité et décentralisation

La Charte stipule d'autre part que dans toute décentralisation, des normes nationales doivent garantir un accès
équitable aux services publics
et aux programmes sociaux
dans toutes les régions. En
même temps, l'État doit adapter ses normes et réglementations aux réalités et aux besoins des régions. Par ailleurs,
la décentralisation du pouvoir
vers les régions doit s'accom-

pagner des ressources financières adéquates.

Le renforcement de la démocratie

La charte populaire prône un renforcement des espaces démocratiques en soulignant que la participation à la vie sociale, politique, économique, culturelle et en matière d'environnement est un droit pour tous. Dans ce sens, la charte préconise un accroissement significatif du droit de parole et d'exercice du pouvoir populaire dans les milieux de vie, dans les lieux politiques, dans la santé, l'éducation, les services sociaux, les municipalités et dans les organismes de développement économique, social et culturel. Un effort particulier d'éducation à l'exercice de la démocratie devrait aussi être poursuivi dans tous les lieux appropriés.

Les rapports Nord-Sud

Un membre du conseil de la convention des groupes autochtones et paysans de l'État du Chiapas, au Mexique, Hernan Villatoro, est venu raconter aux délégués comment les forces populaires s'organisent au Mexique où une campagne d'occupations et de reprises de possession des terres est en cours depuis le début de septembre.

La charte comprend tout un volet de guides pour le développement de rapports équitables entre le Québec et les pays du Tiers-monde et du Sud, notamment en matière de coopération et de solidarité avec les organisations sociales et populaires.

La charte contient aussi un chapitre sur la protection de l'environnement.

Plan d'action

C'est à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de Solidarité populaire Québec, à la fin du mois, que le plan d'action pour donner suite à cette charte dans les différents milieux sera lancé.



Monsieur Populaire avec sa soupe et Madame Solidarité avec sa corde à linge ont animé l'assemblée à quelques reprises, avec le concours du Théâtre Parminou.

ONDES DE CHOC DANS LA RADIO QUÉBÉCOISE

Les jobs, oui, mais aussi la vie démocratique

C'est bien beau, la nouvelle agence d'information que nous promet Radiomédia. Mais s'il n'y a pas de stations de radio pour diffuser les nouvelles, à quoi ça sert?

Par Jacinthe Pilon

La fusion de Télémédia et de Radiomutuel a été recue comme un véritable coup de massue, tant par les employés oeuvrant dans ces stations de radio que par les syndicats qui les représentent. De fait, c'est tout le milieu des communications qui a été secoué en apprenant la nouvelle. Remis quelque peu du choc, on tente maintenant de faire le bilan. A la Fédération nationale des communications de la CSN, on entend aller au fond des choses.





ombreux sont les observateurs, dont Chantale Larouche, la présidente de la FNC, qui estiment que, mises à part bien sûr les pertes d'emplois, les plus graves conséquences de cette fusion donnant naissance à Radiomédia sont la raréfaction des sources d'information au Québec et la concentration de la presse électronique. La restructuration a entraîné la fermeture de cinq stations en régions, dont CJMT à Chicoutimi, qui comptait une quinzaine de syndiqués CSN.

La «montréalisation» de l'information

Chantal Larouche s'in-



Chantal Larouche

quiète grandement de cette situation qui pénalise particulièrement les régions, à un moment d'ailleurs où celles-ci prennent de plus en plus d'importance au Québec. «On aura trois sources d'information, parfois moins dans certaines régions: Radiomédia, Radio-Canada et NTR. On aura aussi quelques stations de radio indépen-

dantes, mais elles aussi sont menacées par cette fusion car elles devront faire face à une concurrence féroce.»

Conséquence: les mêmes reportages passeront sur les ondes de plusieurs stations de radio à la fois et, en plus, il y aura un moins grand nombre de stations de radio pour offrir de l'information régionale. «Si on n'a qu'une version des faits dans un message qui devient quasi-unique, qui va prendre la relève pour éclairer davantage la population? Il est primordial d'offrir une diversité des sources d'information», affirme-t-elle en entrevue à Nouvelles CSN. D'autre part, elle note que cette fusion accentue non seulement l'uniformisation de l'information, mais aussi sa «montréalisation». Les têtes de réseaux ne tiennent pas compte des besoins territoriaux.

Information et démocratie

La présidente de la FNC est d'avis qu'en bout de ligne, cette restructuration met en cause la vie démocratique au Québec. «On a toujours cru que les débats de société qui favorisent le maintien et le développement de la démocratie sont liés à la capacité des gens d'être informés. À partir du moment où ils n'ont qu'une version des événements, c'est plus difficile pour

eux de se faire une opinion, de porter un jugement. »

Chantale Larouche admet que les stations AM

IOVMÉDIA

étaient en perte de vitesse et qu'elles avaient des problèmes financiers. Mais les radiodif-fuseurs, dit-elle, se sont tiré dans le pied. Ils ont développé leur réseau FM au détriment du AM, débalançant leur propre marché. Ils ont multiplié les demandes de licences FM, qu'ils ont d'ailleurs obtenues à profusion du CRTC.

Cédant aux pressions, le CRTC a décidé de tenir des audiences publiques à la suite de cette fusion. À cette occasion, la FNC demandera au Conseil de ne pas autoriser cette restructuration. «On veut surtout que le CRTC en profite pour faire une analyse sérieuse du développement des communications, de l'industrie de la radiodiffusion sur le territoire québécois et qu'il trouve des moyens de diversifier les sources d'information. De plus, il doit imposer des règles plus sévères en matière d'information et de contenu verbal pour les stations FM», dit-elle.

Colloque

La Fédération nationale des communications abordera la question de cette fusion lors de son colloque qui se tiendra les 20 et 21 octobre et dont le thème central est: "L'information en crise — Et pourtant le public est satisfait". À cette occasion, des ex-employés de CJMT et des représentants des syndicats concernés par la centaine d'emplois perdus à la suite de cette transaction seront appelés à faire le point sur les enjeux de cette fusion.

À grands coups de hache

Surprise? Au lieu de freiner l'appauvrissement des plus démunis, la réforme des programmes sociaux mise de l'avant par le gouvernement Chrétien l'accentuerait.

Par Thérèse Jean

Ce qui devait constituer le point de départ d'une réforme des programmes sociaux au Canada est en voie de devenir le plus extraordinaire coup de hache qu'aucun gouvernement n'ait osé donner dans les programmes de sécurité sociale depuis leur mise en place par William Lyon Mackenzie King: appauvrissement du régime d'assurance-chômage, création de deux classes d'assurés, fin du financement des établissements d'enseignement par le biais des provinces; abandon d'un système de revenu annuel garanti; gel des transferts aux provinces; incursion du fédéral dans les champs de compétence provinciale comme l'éducation.

ing, qui a défendu que les principes d'équité et d'universalité devaient être à la base même de ces programmes, doit aujourd'hui se retourner dans sa tombe et conjurer les mauvais esprits qui s'abattent sur le Parti libéral, qu'il a lui-même dirigé dans la première moitié du siècle. La sécurité sociale dans le Canada de demain, le document soumis à la consultation par le ministre des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, ne comporte pas de propositions formelles, dit-on; il s'agit plutôt d'un document de réflexion à partir duquel on



La réforme Axworthy aurait notamment pour conséquence d'annihiler les effets des luttes menées par les femmes pour établir leur autonomie financière.

consultera la population. Mais la seule fuite parue dans le Toronto Star voulant que le fédéral viserait, d'ici 1999, à économiser \$7,5 milliards de plus sur l'enveloppe actuelle de \$38 milliards des programmes sociaux et l'objectif du ministre des Finances, Paul Martin, de réduire de presque de moitié le déficit fédéral, soit l'abaisser de \$42 milliards à \$25 milliards en 96-97, montrent assez bien que la réduction du déficit recherchée par le fédéral se ferait, entre autres, à même les sommes dévolues aux programmes de sécurité sociale.

Sur le dos des plus vulnérables

«Sous le couvert de changements nécessaires à apporter aux politiques économique et sociale, le fédéral cherche à résoudre son déficit budgétaire sur le dos des personnes les plus vulnérables, cela au détriment d'une plus grande équité et d'une meilleure redistribution de la richesse produite

dans la société», a commenté la CSNen prenant connaissance de ce document. Ce qui, entre autres, se retrouve actuellement sur la table est l'instauration de deux régimes de protection sociale pour les personnes au chômage: un qui garantit à une catégorie de chômeurs les prestations de base équivalentes à ce qui existe déjà dans un programme appauvri, et un autre pour les travailleurs occasionnels. Les conséquences d'un tel régime sont majeures quand on pense particulièrement au très grand nombre de personnes qui sont exclues du marché du travail, au très haut risque de développer un marché parallèle de l'emploi où l'iniquité deviendrait loi, et à certains acquis de société qui seraient entièrement remis en question. Ce serait le cas notamment des femmes, dont les luttes menées pour établir leur autonomie financière seraient annihilées si le fédéral en venait à rendre le calcul des prestations dépendant du revenu familial.

Le véritable scandale

La CSN, pour qui il importe que les politiques sociales et économiques soient revues en fonction des nouvelles réalités, croit toutefois que la révision doit viser le développement de l'emploi et une réelle intégration du marché du travail pour contrer le phénomène de l'exclusion. «Il n'y a pas de véritable politique sociale qui tienne sans une véritable politique de l'emploi. L'emploi doit devenir une question prioritaire à l'intérieur de laquelle s'articulent des programmes sociaux et des politiques de maind'oeuvre de sorte que le résultat net soit l'inclusion du plus grand nombre possible de personnes au marché du travail. Il n'y pas de scandale à consacrer \$38 milliards à des programmes sociaux. Le véritable scandale, c'est l'exclusion et la mauvaise redistribution de la richesse produite dans la société», a affirmé le président de la CSN, Gérald Larose, devant le conseil confédéral.

La CSN qui, pour l'heure, analyse plus en profondeur les principaux éléments contenus dans ce document, entend participer à la consultation nationale qui commence le 17 octobre. Elle travaillera de concert avec la FTQ et la CEQ, ainsi qu'avec les coalitions où elle est présente, notamment avec les groupes populaires et communautaires et la Fédération des femmes du Québec, à contrer les visées du fédéral.

Rouvelles

Numéro 381 14 octobre 1994

TRACY

Grève à GEC Alsthom Électromécanique

Les 305 travailleurs de la compagnie Gec Alsthom Electromécanique de Tracy, autrefois Marine Industrie Limitée, ont dressé des piquets de grève, le matin du 11 octobre, afin d'obtenir une convention collective qui protégera leurs emplois. C'est qu'après 21 rencontres, les négociations achoppent principalement sur onze points, dont trois jugés capitaux pour la protection des emplois: le droit de rappel des travailleurs mis à pied, la



La ligne de piquetage chez Gec Alsthom Électromécanique, le 11 octobre au matin. À l'avant-plan, au centre, le président du syndicat Richard Gagné.

groupes comptant environ 115 salarié-es et également affiliés à la CSN, de ne se pas se présenter au travail.

«Nous regrettons d'avoir à recourir la grève, mais l'attitude des représentants de GEC Alsthom est inacceptable, particulièrement dans le contexte de notre région, sévèrement touchée par les fermetures de Beloit, de Soreltex et de Woolco, où plusieurs travailleuses et travailleurs âgés de plus de 50 ans se retrouvent avec comme seule perspective d'avenir de devenir prestataires de l'aide sociale. Notre lutte en est une pour la protection de nos emplois», de dire le président du syndicat ouvrier, Richard Ga-

formation professionnelle et le recours à la
sous-traitance. Pour ce

formation professionnelle et le recours à la sous-traitance. Pour ce qui est du droit de rappel des travailleurs, actuellement de six ans, la compagnie voudrait le ramener à trois ans. La convention collective est expirée depuis le 30 avril; le syndicat demande 4% d'augmentation par année, dans un contrat de trois ans.

Au moment même où les ouvriers de GEC Alsthom ont amorcé leur première journée de grève, les porte-parole de l'entreprise ont avisé les employé-es de bureau et les gardiens de sécurité, deux

Un ultime effort

Après avoir obtenu le mandat, le 4 octobre, de déclencher la grève générale au moment jugé opportun, les porte-parole syndicaux se sont présentés en négociation, les 6 et 7 octobre, avec en poche une hypothèse de règlement qu'ils ju-

geaient intéressante pour les deux parties. Celle-ci reconduisait le statu quo au chapitre des clauses normatives, dont l'épineuse question du droit de rappel des travailleurs mis à pied. Statu quo associé à une négociation rapide des clauses à incidence monétaire (assurances collectives, fonds de pension, salaire et vacances). Mais les représentants de GEC Alsthom ont rejeté cette hypothèse, exigeant plutôt des modifications importantes à la clause concernant le droit de rappel des travailleurs mis à pied. Le président du syn-

dicat a mis en lumière le fait que les nombreuses concessions accordées par les travailleurs lors de la négociation de 1991 devaient permettre à l'entreprise de prendre son essor. Il a rappelé que «de l'aveu même de M. Royal Demers, le président local de GEC Alsthom, celui-ci avait obtenu alors tous les outils pour attirer de nouveaux contrats. Mais voilà que trois ans plus tard, le discours de l'employeur change et qu'il exige de nouvelles concessions.»

Reprise des négociations chez Ogilvie

Les porte-parole patronaux et syndicaux de la minoterie Ogilvie, à Montréal, se sont retrouvés, les 12 et 13 octobre, en présence du conciliateur désigné par le ministère fédéral du Travail, M. Roch Saint-Hilaire. C'était la première fois que les

parties se rencontraient depuis le 14 juillet. En grève depuis le 6 juin, les 116 syndiqués d'Ogilvie luttent pour protéger leurs droits syndicaux et leurs emplois. En dépit du fait qu'ils aient donné leur aval à un projet de convention collective comprenant un gel de salaire pour une période de quatre ans, la direction d'Ogilvie maintient ses demandes qui mettent en péril les droits syndicaux, dont l'ancienneté, et la sécurité d'emploi.

Par ailleurs, des grévistes de la minoterie Ogilvie ont rencontré



le leader du caucus du Bloc québécois de la région de la Vieille Capitale, M. Marcel Dubé, le 12 octobre, dans le but de discuter de l'importance d'enchâsser dans le Code canadien du travail des mesures interdisant aux employeurs d'embaucher des scabs durant un conflit de travail. Les relations de travail dans les minoteries relevant du Code canadien du travail, Ogilvie peut poursuivre sa production, dont la farine Five Roses, depuis le tout début de la grève en embauchant impunément des scabs.

NOUVELLES CSN 381 • 14 octobre 1994 • page 12

Une visite inopinée

En grève depuis le 10 août, les syndiqués de la Scierie Réal Grondin, Saint-Côme de Beauce, ont eu la surprise de leur vie, le 6 octobre. Alors qu'ils participaient à une soirée de solidarité orga-

nisée par le Conseil central de la région de Québec et qu'ils assistaient, émus, à une des désormais célèbres envoléesoratoires de Roger Va-

lois, un visiteur inattendu est arrivé: Réal Grondin en personne! Qui désirait négocier! Malheureusement, il n'était pas en état de le faire, c'est du moins ce raconte; d'ailleurs, il eût tôt fait de retrouver son attitude inhumaine dès que les vapeurs d'alcool eurent été dissipées...

Il faut dire que la scierie ressemble davantage à une ménagerie qu'à une entreprise. C'est en vain que les travailleursyréclament des toilettes salubres, ainsi que les bottes et les gants réglementaires dans leur métier. Ce n'est pas sans amer-



Roger Valois

évoquent les événements de 1989, année où le boss s'est fait construire un domaine de plus de \$1 000 000, peu après

qu'ils eurent consenti des reculs importants. Et ils ont encore fraîche à la mémoire l'image des menuisiers venus construire de magnifiques abris pour les animaux domestiques de Monsieur, alors qu'ils en réclament en vain pour eux depuis des

Depuis ce temps, ils revendiquent d'être traités... comme des animaux! L.L.



QUÉBEC

STCUQ: on se prépare à la grève

C'est à 96% que les chauffeurs d'autobus de la STCUO avaient donné à leur exécutif syndical, le 16 septembre, le mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun. Leur convention collective est échue depuis le 30 juin et les chauffeurs souhaitent rattraper par la négociation les pertes que l'application des dispositions de la loi 102 leur a infligées.

Les syndiqués ont des revendications relatives à l'amplitude de leur journée de travail qui, parce qu'elle s'effectue par heures coupées, peut s'étendre de 5 heures du matin jusqu'à 20 heures. Ils veulent également empêcher la création de postes à temps partiel.

Les négociations se poursuivent de façon intensive trois jours par semaine. En attendant un déblocage, les chauffeurs avaient adopté différents moyens de pression: auto-collants, respect intégral du code de la route (en temps normal, ils excèdent régulièrement les limites de vitesse pour se conformer à leurs horaires, la société de transport assumant les contraventions...), admission gratuite des clients,

Cependant, le 30

septembre, la société a obtenu une injonction interdisant tout moven de pression et tout moyen de visibilité. La réponse du syndicatn'a pas tardé: un avis de grève a été émis, applicable à compter du 29



Depuis 1992, quinze journalistes ont été assassinés par les intégristes du Front islamique du salut (FIS), en Algérie.«Arriver saine et sauve au journal était devenu, au fil des jours, une obsession pour moi, un devoir», raconte Nadia Kerboua, journaliste algérienne aujourd'hui en exil au Canada (et que Nouvelles CSN a interviewé en avril dernier). Le 6 octobre a été proclamé «Journée mondiale de solidarité avec les journalistes algériens» par la Fédération internationale des journalistes (FIJ) à laquelle est affilée la Fédération nationale des communications de la CSN. À cette occasion, l'exécutif de la FNC, représenté ici par sa secrétaire générale Nicole Beaugrand-Champagne et sa présidente Chantale Larouche, ont reçu la visite de deux d'entre eux: Morteda Zabouri, à gauche, et Mustapha Chelsi. J.-P. P.

LANAUDIÈRE

Un employeur vorace!

C'est dans une presqu'unanimité que les 143 syndiqués des Panneaux gaufrés, à Saint-Michel des Saints, ont voté le recours aux moyens de pression, le 12 octobre. Leur convention est échue depuis le 31 août, et ils ont droit de grève. Les travailleurs ne voient pas du tout pourquoi ils devraient consentir des reculs importants aux chapitres des horaires de travail et de l'ancienneté alors que les affaires de l'entreprise vont tellement bien que les actions ont triplé l'an

Tout près de là, à la scierie Saint-Michel, il en va tout autrement: l'employeur a annoncé une fermeture partielle de l'entreprise se traduisant par 50 mises à pied d'ici décembre. Cent travailleurs sont présentement à l'emploi.

Prochaine parution de **Nouvelles CSN:** 1er novembre



Concertbénéfice

Les membres de la CSN peuvent appuyer concrètement le Refuge des ieunes de Montréal en assistant à la quatrième édition du show du Refuge, le 7 novembre, à 20h, au Spectrum. Avec ce concert acoustique qui réunira Dan Bigras, Daniel Lavoie, Breen Leboeuf, Paul Piché, Judi Richards, Sol, Vilain Pingouin et Nanette Workman, le Refuge des jeunes compte recueillir la somme de \$40,000. Un montant qui l'aidera à accueillir des jeunes hommes sans abri et itinérants âgés de 18 à 24 ans. Depuis 1988, le Refuge a acccueilli plus de 3,700 jeunes, offert 47,000 couchers et servi près de 95,000

Admission générale: \$30 (Spectrum, 514 - 861-5851 et Réseau Admission, 514-790-1245). On peut aussi obtenir des billets de soutien au coût de \$100 au Refuge (514-849-4221). M.C.

Faites lire
Nouvelles CSN

OPÉRATION FNEEQ

De grâce... agissez!

C'est sous ce thème que la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a mené une opération, au cours de la semaine du 9 au 15 octobre 1994, afin que les représentants des 32 syndicats qu'elle représente dans le réseau collégial rencon-

trent leur vis-à-vis patronaux pour les interpeller sur l'urgence de mettre en place de véritables mesures de résorption pour contrer les nombreuses pertes d'emploi et mises en disponibilité dues à l'application de la réforme dans le réseau collégial.

Même si la minis-

tre de l'Éducation du précédent gouvernement libéral avait précisé que la réforme se ferait avec le personnel en place, la réalité est tout autre. Déjà, depuis l'application de la réforme, près de 100 enseignantes et enseignants, qui donnaient des cours d'éducation physique, de philoso-

phie et des cours complémentaires, ont été mis en disponibilité, et seulement 20% d'entre eux ont pu profiter des mesures de résorption. De plus, 200 professeurs, qui eux occupaient des emplois précaires, ont tout simplement perdu leur emploi. On prévoit pour l'année 1995 que 400 autres professeurs seront mis en disponibilité et aucun plan efficace n'est mis de l'avant pour prendre les devants, faire face à la situation et favoriser le replacement du personnel, tant permanent que précaire. Rappelons que cette situation est le résultat de la réduction du nombre de cours obligatoires à suivre en éducation physique, en philosophie, ainsi que la réduction des cours complémentai-J.R.

Le collège de musique Sainte-Croix intégré au réseau public

Administré et dirigé depuis 1847 par la congrégation des Pères de Sainte-Croix, le réputé collège de musique Sainte-Croix (une institution privée) fait maintenant partie du réseau public d'enseignement collégial.

Depuis le 6 juillet, il est une composante à part entière du cégep Saint-Laurent. Les représentant-es du ministère de l'Éducation, de la Fédération des cégeps, du cégep Saint-Laurent, du syndicat de ce collège, de celui

des 63 enseignant-es de Sainte-Croix et de la FNEEQ-CSN ont en effet apposé leurs signatures au bas des documents permettant l'intégration du collège Sainte-Croix au cégep Saint-Laurent. Ainsi est né le plus grand département de musique de niveau collégial au Québec. C'est en novembre 1993 que la CSN avait déposé une requête en accréditation syndicale pour représenter les 63 enseignant-es de Sainte-Croix.

MC



Le président de la CSN, Gérald Larose, a participé au congrès local du Syndicat des employées de l'Hôtel-Dieu de Sorel, le 7 octobre dernier, où il a rencontré une cinquantaine de militantes qui ont réfléchi sur la vie syndicale. Ce fut là une occasion particulière pour discuter de la mise sur pied du conseil syndical, de son fonctionnement et de son rôle, ainsi que de l'organisation du travail, un défi posé aux employé-es du réseau de la santé et des services sociaux. À l'instar du syndicat de l'Hôtel-Dieu de Sorel, les syndicats de la Fédération des affaires sociales de la CSN organisent depuis 1992 déjà des congrès locaux afin de raviver la vie syndicale et de traiter des conditions de travail. La tenue de tels congrès fait suite à un des mandats votés lors du dernier congrès de la fédération, en 1992, et dont le thème était «D'abord le monde». M.C.



Militantes et les militants du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava se sont organisés pour ensoleiller leur été tout en se portant à la défense des services publics et de l'emploi. Comme l'illustre notre photo, ils ont été nombreux à se rendre visiter la direction de la Régie régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, en juin, afin d'obtenir des assurances quant au maintien des services de santé. Un mois plus tard, fin juillet, c'est à Amos que pendant trois jours, à l'occasion d'une exposition régionale, la population a été sensibilisée à la campagne pour les services publics; des tracts et des ballons ont été distribués et une pétition a recueilli 2000 signatures. Le président du conseil central, Donald Rheault, souligne que Daniel Johnson, «en visite sur le site de l'exposition, a habilement M.R. contourné notre kiosque...».



Programme de soutien financier

Vous voulez mettre sur pied un projet innovateur de promotion du français dans votre milieu de travail?

Vous auriez besoin d'un soutien financier pour le réaliser?

Le Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises, administré par l'Office de la langue française, vient d'être reconduit.

Le programme veut contribuer à la concrétisation de projets qui peuvent porter sur la diffusion du français, l'implantation terminologique, la sensibilisation et la mobilisation du personnel et de la direction des entreprises.

Ses priorités: les projets qui proviennent d'entreprises employant moins de cent personnes. Si vous oeuvrez dans une grande entreprise, l'Office s'intéressera quand même à votre projet s'il a des retombées sectorielles ou sur un grand nombre de travailleurs.

D'autres priorités du programme: les projets qui favorisent l'utilisation du français par les allophones dans leurs milieux de travail, ou encore l'utilisation du français dans le domaine des technologies de pointe.

Toute demande de soutien financier doit être adressée à l'Office au plus tard le 16 décembre sur le formulaire prévu à cette fin. Cela vous intéresse? Communiquez avec votre conseillère à la francisation au (514) 598-2168.

Jacinthe Pilon

B

IENVENUE

RCR International

Cinquante-huit travailleurs et travailleuses composent le Syndicat de RCR International-CSN qui vient de déposer une requête en accréditation auprès du ministère du Travail et qui sera affilié à la Fédération de la métallurgie. Ils fabriquent des pièces de plastique (coupefroid, boyaux d'arrosage, stores verticaux, etc).

Transport V.A.

Les 70 chauffeurs et hommes d'entrepôt de cette entreprise de Boucherville, qui se spécialise dans le transport d'appareils ménagers au Québec et dans d'autres provinces, ont décidé de quitter le local 931 des Teamsters pour se donner un syndicat autonome CSN. Une requête en accréditation a été déposée en ce sens au Conseil canadien des relations de

travail, le transport interprovincial étant de juridiction fédérale. Le syndicat sera affilié à la FEESP.

Langudière

Trois nouveaux syndicats dans la région de Lanaudière: ceux des centres d'accueil privés pour personnes âgées La Maison d'Arthur Beauséjour (25 salariées) et le Centre Marie-Rose de l'Épiphanie (20 salariées), et celui de la garderie Baliballon, également situé à l'Épiphanie.

Place Ville-Marie

On se souviendra du long conflit de huit mois qui avait marqué la négociation de la convention collective des 110 employées qui effectuent l'entretien ménager de la Place Ville-Marie, en 1992. Ce souvenir n'a cependant pas empêché les sept chef-hôtesses,

aide-serveuses et autres salariées du même sous-contractant Industries de maintenance Empire Inc. de déposer une requête officielle pour joindre les rangs du syndicat existant. Elles s'occupent de desservir et de nettoyer les tables des restaurants sur la Promenade de l'édifice.

Collège Stanislas

Tout le personnel du collège Stanislas, une institution d'enseignement privée, est désormais syndiqué à la CSN. Après les enseignant-es et les chargées de cours de l'établissement d'Outremont en 1990, puis ceux de Québec et les surveillants vacataires en 1993, c'est aujourd'hui au tour des employées de bureau et des employés d'entretien de joindre les rangs de la

2e Caravane d'amitié Québec-Cuba



La deuxième Caravane d'amitié Québec-Cuba se prépare à se mettre en branle pour acheminer du matériel d'aide humanitaire au peuple cubain. Montréal sera encore le point de ralliement, le 18 novembre, de tous les caravanistes venant des États-Unis et du Canada. Vous pouvez contribuer à garnir de marchandises le bateau qui partira du port de Montréal vers Cuba en effectuant un don soit en argent, soit en marchandises. Sont notamment demandés: aliments (lait en poudre), fournitures scolaires (votre vieil ordinateur compatible IBM!), produits d'hygiène, bicyclettes et pièces de rechange, fournitures médicales (literie, chaises roulantes, cannes, pansements) et médicaments (antibiotiques, vitamines, hormones, etc). Date ultime pour faire parvenir vos dons: le 12 novembre. Renseignements: 528-6142; 277-0021 après 17h; fax: 931-7975.



Solidarité Martinique-Québec

En Martinique comme au Québec, c'est dans la clandestinité que les travailleurs doivent se syndiquer, a observé la présidente de la Fédération du commerce de la CSN, Lise Poulin, lors de son passage dans ce pays cet été. Elle y a rencontré une trentaine de délégué-es de l'hôtellerie et leur a expliqué les tenants et aboutissants de la formule des négociations regroupées qu'on retrouve dans ce secteur au Ouébec. Histoire de tisser des liens, la présidente de la fédération et ses hôtes martiniquais sont convenus de ratifier un protocole de solidarité. Sur la photo: la responsable du secteur hôtellerie de la Centrale démocratique martiniquaise des travailleurs (CDMT), Francine André, explique à des employé-es de cette industrie l'importance d'adhérer à sa centrale syndicale. M.C.

NOUVELLES CSN 381 • 14 octobre 1994 • page 15

Vendanges dans les garderies

Par Michel Rioux



Qui n'a pas souri devant les multiples activités, toutes plus imaginatives les unes que les autres, mises en place par les travailleuses en garderies affiliées à la FAS-CSN le printemps dernier, quand elles ont déclenché leur série de grèves? Qui ne s'est pas dit: elles ont tellement raison qu'elles ne peuvent pas manquer leur coup? Eh bien, c'est fait! Elles ont gagné leur cause!



e ne fut pas un vendredi triste que ce 7 octobre, quand la ministre responsable des services de garde et aussi présidente du Conseil du Trésor, Pauline Marois, a annoncé la nouvelle politique qu'entend suivre le gouvernement du Parti québécois en matière de soutien financier aux garderies à but non lucratif.

Ce faisant, le PQ respectait un engagement pris au cours de la campagne électorale.



La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, s'est réjouie de l'annonce de la ministre Marois. «Soutenir le réseau public représente un choix politique déterminant de sa part», a-t-elle commenté. La CSN représente environ 2000 travailleuses dans des garderies à but non lucratif et le même nombre dans des garderies en milieu scolaire.

Il fallait faire vite, car les sommes que ces travailleuses avaient finalement arrachées au gouvernement Johnson — \$5,6 millions — étaient temporaires et leur versement prenait fin le 1er octobre. L'inquiétude commençait à gagner plusieurs membres des syndicats, dont un grand nombre avaient connu une diminution de salaire à cette date.

En versant la somme de \$6,5 millions, la ministre a pris les mesures pour s'assurer que l'argent soit véritablement versé au personnel. Les parents sont de ce fait soulagés, car ils auraient dû prendre le relais si la subvention n'avait pas été versée.

Autre élément d'importance, la ministre responsable a annoncé la mise en place d'un groupe de travail qui aura pour mandat de revoir le financement des services de garde. Ce comité a commencé ses travaux dès le 15 octobre et madame Marois dit attendre le rapport le 15 janvier.

La Concertation inter-régionales des garderies, l'Association des services de garde en milieu scolaire et une association d'agences de services de garde en milieu familial participeront à ce groupe de travail. La CSN y sera la seule organisation syndicale présente.



Non. Les travailleuses des garderies qui ont fait grève au printemps n'étaient pas des Mère Theresa et Daniel Johnson l'a appris à ses dépens! Six mois plus tard, elles recueillent les fruits de leur mobilisation avec l'annonce des mesures qu'entend prendre le gouvernement, tant au niveau des salaires que du soutien aux parents, pour consolider le réseau des garderies à but non lucratif.



La porte-parole du Regroupement des syndicats de garderies, Mireille Bénard, n'a pas caché sa satisfaction. «La rapidité d'action de la ministre et le court délai qu'elle accorde au groupe de travail nous apparaissent comme une volonté d'agir rapidement dans un dossier dont le règlement a trop longtemps tardé», a-t-elle confié à Nouvelles CSN. À Québec, Emilia Castro exprimait la même satisfaction.